

RAPPORT DE PRESENTATION

1 - BUDGET "VILLE" 2021 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2021

Le Budget supplémentaire 2021 s'élève à **12 914 327,36 €** tant en dépenses qu'en recettes.

La section de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 4 447 331,51 €, dont 3 538 552,00 € au titre du virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

Les recettes de fonctionnement correspondent à l'affectation du résultat pour un montant de **2 921 125,51 €**, auquel il convient d'ajouter 1 526 206,00 € de recettes supplémentaires,

Les chapitres de la section de fonctionnement sont abondés de la façon suivante :

		DÉPENSES	RECETTES
011	CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	198 730,00	
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS	250 000,00	
014	ATTÉNUATIONS DE PRODUITS	24 719,00	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	112 145,00	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	319 583,51	
042	OPÉRATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	3 602,00	
023	VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT	3 538 552,00	
002	RÉSULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT		2 921 125,51
013	ATTÉNUATIONS DE CHARGES		-66 300,00
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES		45 200,00
73	IMPÔTS ET TAXES		383 792,00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS		109 782,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		29 200,00
76	PRODUITS FINANCIERS		1 295,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		985 402,00
042	OPÉRATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		37 835,00
	TOTAL	4 447 331,51	4 447 331,51

1. Les dépenses de fonctionnement :

Les crédits supplémentaires inscrits au **chapitre 011 — Charges à caractère général** — s'élèvent à **198 730,00 €**

Diverses économies ont été réalisées dont :

- - 3 800,00 € sur les dépenses de couches et de pharmacie sur les crèches,
- - 8 000,00 € sur le budget de la crèche « les Moussaillons » en raison du report de son ouverture,
- - 4 400,00 € sur les frais de publication en raison de l'annulation de certains événements durant la crise sanitaire,
- - 20 974,00 € sur la contribution de la Ville au fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP),
- - 8 787,00 € sur les frais liés aux congés bonifiés.

Parmi les nouvelles dépenses, on note principalement :

- L'inscription de 50 000,00 € supplémentaires au titre des fluides (gaz, électricité, eau) en lien avec le niveau de réalisation constaté à ce jour,
- L'inscription de 70 000,00 € complémentaires au titre des frais d'électricité liés à l'éclairage public suite à une forte hausse des tarifs,
- Un complément de 8 600,00 € pour l'acquisition de vêtements de travail pour la Police Municipale,
- Les dépenses d'entretien et de réparations se décomposent principalement comme suit :
 - 5 000,00 € pour des réparations dans divers bâtiments,
 - 15 200,00 € pour des dépenses d'entretien de la voirie et de l'éclairage public,
 - 16 000,00 € pour la maintenance du parc de véhicules de la commune,
 - 12 070,00 € pour la réparation des outils du service Espaces Verts,
- Les dépenses d'avocats et de commissaire enquêteur pour 15 000,00 €,
- Les frais de fêtes et cérémonies se répartissent ainsi :
 - 23 777,00 € pour le spectacle pyrotechnique qui aura lieu en décembre (y compris les frais de report suite à l'annulation du mois de juillet),
 - 3 700,00 € pour l'organisation du salon du livre,
 - 4 400,00 € pour l'organisation du banquet républicain.

Le chapitre 012 — Charges de personnel et frais assimilés — augmente de 250 000,00 €

La hausse des charges de personnel est principalement due l'ouverture du centre de vaccination au gymnase Lino Ventura à partir de mai 2021 et divers remplacements nécessaires en lien avec l'absentéisme engendré par la crise sanitaire.

A noter que les dépenses liées au centre de vaccination sont entièrement remboursées par l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Le chapitre 014 — Atténuations de produits — s'élève à 24 719,00 €

La commune se verra prélever sur ces recettes la somme de 24 719,00 € suite à la réforme du stationnement payant.

En effet, l'État rétrocède aux communes une partie du produit recouvré des amendes de police relatives à la circulation routière, en proportion des amendes dressées sur leur territoire. En Île-de-France, 50 % de ce montant est reversé à Ile de France Mobilité et 25 % à la région Île-de-France.

Dans le cadre de la réforme du stationnement payant, le législateur a choisi de leur garantir, à compter de 2019, un niveau de ressources égal à celui qu'ils ont perçu en 2018. Dès lors, si la contribution de la commune de l'année 2021 est inférieure à celle de 2018, c'est à la commune de verser, à Île-de-France Mobilité et à la Région, le solde manquant.

En 2021, le montant de notre contribution est inférieur au montant de 2018. Non seulement la commune ne percevra aucun crédit au titre des amendes de police mais elle doit en plus verser le solde manquant, soit 24 719,00 € à Ile de France Mobilité et à la région Île-de-France.

Le chapitre 65 — Autres charges de gestion courante — s'élève à 112 545,00 €.

Ce chapitre intègre divers ajustements :

- 42 145,00 € au titre de l'admission en non-valeur de créances irrécouvrables,
- 30 000,00 € suite à la notification du montant définitif 2020 de la participation de la Ville au budget de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris,
- 20 000,00 € supplémentaire au titre des créances éteintes,
- 20 000,00 € d'augmentation de la subvention du C.C.A.S.

Le chapitre 67 — Charges exceptionnelles — s'élève à 319 583,51 €

Ce chapitre intègre notamment :

- le remboursement pour 61 000,00 € d'une partie de la prestation de service unique versée par la Caisse des Allocations familiales (CAF) à la commune en 2020. Ce remboursement est demandé par la CAF en raison de la baisse d'activité liée à la crise sanitaire,
- la remise gracieuse accordée par le Conseil Municipal à hauteur de 15 840,00 € au restaurant Alfred and Co,
- l'annulation d'un titre de droit de voirie 2018 d'un montant de 157 200,00 €, dans le cadre du chantier du centre commercial des berges de l'Ourcq. Ce titre sera réémis,
- l'annulation d'un titre d'un montant de 53 800,00 € de 2019 concernant des astreintes à recouvrer par la commune dans le cadre du contentieux avec Monsieur Kakou.

Le chapitre 042 — Opérations d'ordre de transfert entre sections — s'élève à 3 602,00 €.

Ce chapitre prévoit la somme nécessaire à la constitution de provisions, en raison des risques portant sur certaines sommes restant à recouvrer par le Trésor Public.

Le montant global des dépenses de fonctionnement s'élève à 4 447 331,51 €, dont 3 538 552,00 € au titre du virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

2. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement intègrent le résultat libre d'affectation à hauteur de **2 921 125,51 €**.

Le **chapitre 013 — Atténuation de charges** — présente une diminution de **-66 300,00 €**.
Ce chapitre présente les principaux ajustements suivants :

- - 110 000,00 € au titre des remboursements de l'assurance statutaire en raison d'un changement d'imputation (dorénavant au chapitre 77 — Produits exceptionnels),
- 25 000,00 € supplémentaires de remboursement de l'assurance maladie,
- 18 700,00 € au titre des remboursements de trop-perçus de salaire.

Le **chapitre 70 — Produits des services** — présente une augmentation **45 200,00 €**
Ce chapitre présente des ajustements en lien avec les encaissements constatés à ce jour, à savoir :

- - 43 000,00 € au titre des produits du Centre Municipal de Santé,
- -112 600,00 € sur les recettes de cantines, centre de loisirs et garderies en raison de leur fermeture partielle au mois d'avril 2021,
- 12 200,00 € de recettes complémentaires pour les crèches,
- 9 900,00 € de recettes supplémentaires au titre de la régie publicitaire du PAV Info,
- 10 000,00 € de recettes supplémentaires sur les forfaits post stationnement,
- -23 000,00 € de recettes au titre du stationnement payant sur la voirie ainsi qu'au parking souterrain régional,
- 70 000,00 € de recettes supplémentaires pour le remboursement des repas par le service de maintien à domicile,
- -35 000,00 € sur les droits de voirie en raison de la décision d'exonération partielle pour l'année 2021,
- 157 200,00 € pour la réémission d'un titre de droit de voirie 2018, dans le cadre du chantier du centre commercial des berges de l'Ourcq.

Le **chapitre 73 — Impôts et taxes** — prévoit une augmentation des crédits à hauteur de **80 952,00 €** parmi lesquels :

- 73 932,00 € de rôles supplémentaires de taxe d'habitation,
- 43 741,00 € au titre du Fonds de Solidarité des communes de la Région Île-de-France (FSRIF),
- 353 601,00 € sur les impôts directs en raison d'une sous-estimation de la hausse des bases fiscales de taxe foncière au budget primitif 2021 ainsi que de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Le **chapitre 74 — Dotations, subventions et participations** — présente une diminution de **109 782,00 €** dont :

- 26 704,00 € pour les crédits inscrits au titre des participations de la Caisse des Allocations familiales, dans le cadre des prestations de service unique et de la prestation de services ordinaire,
- 1 088,00 € au titre de la dotation globale de fonctionnement suite à la notification du montant définitif par les services préfectoraux. Celle-ci s'élèvera, pour 2021, à 2 129 429,00 €,
- 23 687,00 € faisant suite à la notification par les services de l'État de la Dotation de solidarité urbaine (DSU). Celle-ci s'élèvera à 307 022,00 € en 2021,
- 31 123,00 € supplémentaires sur les allocations compensatrices de taxe foncière,
- 22 880,00 € de subvention de l'Assurance Maladie pour le Centre Municipal de Santé.

Le chapitre 75 — Autres produits de gestion courante — présente une régularisation de **29 200 €** qui se décomposent ainsi :

- 33 200,00 € au titre des loyers et des remboursements de fluides perçus par la Ville sur son patrimoine,
- - 4 000,00 € sur les loyers des salles municipales suite à l'annulation de festivités.

Le chapitre 77 — Produits exceptionnels — est en augmentation de **985 402,00 €** cela comprend notamment les nouvelles recettes suivantes :

- 70 000,00 € au titre des remboursements de l'assurance statutaire en raison d'un changement d'imputation. (anciennement au chapitre 013 — Atténuation de charges),
- 743 822,00 € au titre du legs de deux assurance-vie par une pavillonnaise,
- 150 000,00 € au titre du remboursement par l'ARS de l'intégralité des charges du centre de vaccination,
- 40 930,00 € de subvention exceptionnelle de la CAF pour le financement des crèches durant la crise sanitaire.

Le chapitre 040 — Opérations d'ordre de transfert entre sections — s'élève à **37 835,00 €**.

Ce chapitre prévoit la somme nécessaire à la reprise de provisions, en raison des risques portant sur certaines sommes restant à recouvrer par le Trésor Public.

La section d'investissement :

La section d'investissement enregistre une progression des crédits pour un montant total de **8 466 995,85 €** (crédits réels, restes à réaliser, opérations d'ordre).

Les chapitres de la section d'investissement sont abondés de la façon suivante :

		DÉPENSES	RECETTES
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	35 225,00	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	814 916,00	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	130 326,00	
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	67 500,00	
040	OPÉRATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	37 835,00	
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	1 124 999,00	
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES		2 937 328,03
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES		556 522,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES		- 3 180 374,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		67 500,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		3 602,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES		1 124 999,00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		3 538 552,00
001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		344 649,64
	<i>RESTES À RÉALISER</i>	<i>6 256 194,85</i>	<i>3 074 217,18</i>
	TOTAL	8 466 995,85	8 466 995,85

1. Les dépenses d'investissement :

Les **dépenses d'équipement** s'élèvent à **980 467,00 €**.

Le chapitre 20 — Immobilisations incorporelles — prévoit l'inscription de **35 225,00 €** de crédits supplémentaires, qui se décomposent pour les principales dépenses, comme suit :

- 25 000,00 € pour les frais d'études en lien avec les travaux prévus sur la commune,
- 11 525,00 € pour un complément sur l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la modernisation de la vidéosurveillance.

Le chapitre 21 — Immobilisations corporelles — prévoit des dépenses d'investissement supplémentaires à hauteur de **814 916,00 €**.

Parmi les principaux investissements, sont à noter principalement :

- 120 000,00 € pour la pose d'une clôture et de barreaudage aux fenêtres de la crèche des Moussaillons afin de mieux sécuriser les locaux,
- 75 000,00 € de complément de budget pour le renouvellement des horodateurs,
- - 200 000,00 € sur les travaux de modernisation de la vidéosurveillance (reporté partiellement à 2022),
- 30 000,00 € pour des travaux urgents dans les bâtiments communaux,
- 32 515,00 € pour la plantation d'arbres sur la commune en remplacement des arbres abattus,
- 26 180,00 € pour la végétalisation du boulevard Pasteur,
- 116 000,00 € de travaux de voirie sur le giratoire de l'allée d'Athènes et du Luxembourg,
- 180 000,00 € pour le renouvellement de l'éclairage public sur l'avenue Chanzy,
- 41 000,00 € pour l'achat de matériel au centre de vaccination (financé par l'ARS),
- 31 500,00 € pour l'acquisition de tableaux numérique dans les écoles et pour le remplacement du matériel actuellement hors service,
- 35 631,00 € pour la rénovation de la salle Jean Moulin et du bâtiment annexe
- 29 500,00 € de budget complémentaire pour le remplacement des alarmes du conservatoire et de l'école Fischer.

Le budget supplémentaire intègre les acquisitions foncières suivantes :

- 450 000,00 € pour l'acquisition de la supérette au 23 avenue Aristide Briand,
- - 216 300,00 € suite à l'abandon du projet de rachat par la commune de la boucherie sise 3 avenue de Chanzy en raison de l'acquisition du bien par le locataire qui maintiendra l'activité de boucherie.

Le chapitre 23 — Immobilisations en cours — prévoit des dépenses supplémentaires à hauteur de **130 326,00 €** dont notamment :

- 152 000,00 € de travaux de voirie et sur l'éclairage public de l'allée Nouvelle,
- -21 674,00 € d'ajustement sur le budget des travaux d'accessibilité.

Les restes à réaliser s'élèvent à 6 256 194,85 €.

2. Les recettes d'investissement :

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à **380 976,03 €**.

Parmi les ajustements, sont à noter :

- l'inscription des écritures d'affectation du résultat soit 2 837 328,03 €,
- une augmentation de 100 000,00 € des produits de la taxe d'aménagement au regard des sommes encaissées jusqu'à présent.

Afin d'équilibrer le Budget primitif 2021, un emprunt d'un montant de 3 180 374,00 € a été budgété. Au regard de la réalisation du budget et de la reprise du résultat 2020, le recours à l'emprunt ne sera pas nécessaire sur cet exercice.

S'agissant des subventions d'investissement, sont intégrés :

- 181 701,00 € de subvention de l'État pour le financement des travaux du Pavillon de Garde,
- 95 887,00 € de participation de la région et 40 003,00 € du Fonds interministériel de prévention de la délinquance pour le financement des travaux de modernisation de la vidéosurveillance,
- 121 624,00 € de subvention de l'État pour les travaux de remise aux normes du système de sécurité incendie de l'espace des arts,
- 88 364,00 € de financement du SIPPEREC, pour les travaux sur l'éclairage public réalisé sur la commune.

Le **chapitre 041 - Opérations patrimoniales** - enregistre les opérations d'ordre comptable relatives à l'intégration dans l'inventaire de l'acquisition à l'euro symbolique du parking situé au 191 boulevard Pasteur.

La section d'investissement intègre au **chapitre 27 — Autres Immobilisations Financières**, l'inscription, en dépense et en recette, de 67 500,00 € relatif à la consignation des indemnités de préemptions auprès de la Caisse des Dépôts et consignation dans le cadre de la préemption du bien sis 23 avenue Aristide Briand.

Les restes à réaliser s'élèvent à 3 074 217,18 €.